

L'an deux mil seize, le mardi vingt-deux mars, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance extraordinaire, à la salle du conseil, 14 Rue du Jura, sous la présidence de M. Gérard TREMOULET, Maire.

Etaient présents : Gérard TREMOULET : Maire ; Didier VOYE, Élisabeth LAURENÇOT, Dominique JANIN : Adjoints ; Jean-Michel BRIE, Nicole DARMIGNY, Françoise CLERC, Gérard GACHET, Magali LEGOUHY-FABRE, Laëtitia POTIER et Rémi RUINET.

Absents excusés : Gérard BOURDIER pouvoir à Gérard TREMOULET
Laëtitia DE CARVALHO pouvoir à Magali LEGOUHY-FABRE
Sylvie THIBERT pouvoir à Elisabeth LAURENÇOT
Christophe CHAGNEUX pouvoir à Dominique JANIN

Convocation adressée le : 18 mars 2016

Secrétaire de séance : Sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne Mme Magali LEGOUHY-FABRE, comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'approuver le conseil municipal du 23 février 2016, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce compte-rendu.

Dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal, par délibération n° 14/2014, en date du 18 avril 2014, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal, de 2 décisions du maire, concernant l'encaissement de 2 chèques de remboursement de sinistre :

- Décision n° 15/2016 : chèque de Groupama : remboursement borne antistationnement route de Dijon, de 1073.00 €
- Décision n° 16/2016 : chèque des assurances MAAF, concernant le même sinistre, en remboursement de la franchise du tiers identifié, de 277.00 €.

Conformément à l'article L 2121-11 du Code des Collectivités Territoriales, le maire peut en cas d'urgence, convoquer les membres du conseil municipal, dans un délai plus restreint, pouvant aller de un à trois jours. Compte-tenu de l'importance et de l'urgence, le maire fait part au conseil de la nécessité de délibérer sur le dossier travaux de mise aux normes de sécurité incendie, des écoles maternelle et élémentaire.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de l'urgence de délibérer et approuve la discussion de ce rapport en séance de conseil extraordinaire.

17/2016 : Travaux de mise aux normes des écoles maternelle et élémentaire : demande de subventions :

M. le Maire informe le conseil municipal que suite au passage de la commission de sécurité incendie, en date du 28 septembre 2015, l'analyse des risques a conclu à un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation des établissements, tant que les prescriptions de créer dans chaque salle de classe, à l'étage et au rez-de-chaussée, une deuxième sortie. Au niveau contrôle des installations électriques, il est nécessaire de mettre en conformité les installations des deux écoles, conformément aux prescriptions édictées dans le rapport de contrôle des installations électriques de l'organisme agréé.

Pour faire suite aux conclusions de la commission de sécurité demandant l'arrêt de l'exploitation de l'établissement scolaire, tant que les prescriptions ne sont pas réalisées, M. le Maire a demandé à M. le Préfet de la Côte-d'Or, de surseoir à cette décision et de poursuivre l'enseignement scolaire, dans l'école élémentaire, tout en stipulant qu'il s'engageait à réaliser dans les plus brefs délais, les travaux nécessaires à la sécurisation de cette école.

M. le Maire informe qu'après consultations, la commune a pu réunir tous les devis, correspondant aux travaux à effectuer, pour la mise aux normes.

Les travaux représentent d'une part :

- L'ouverture de portes d'accès extérieur, qui consistent à poser des portes-fenêtres dans des fenêtres existantes,
- La réalisation d'une porte cochère sur un des pignons du bâtiment, en rez-de-chaussée,
- Une ouverture supplémentaire intérieure, dans une classe de l'étage, au lieu et place d'un placard existant, avec panneau couvre-feu de chaque côté de la cloison. Cette seconde ouverture permettra l'évacuation des élèves, par l'un ou l'autre des escaliers existants,

- La réalisation de 2 escaliers de secours extérieurs, sur les ailes du bâtiment. Pour accéder à ces 2 escaliers, 2 fenêtres seront transformées en portes-fenêtres.

Et d'autre part, la mise aux normes électriques, pour les deux écoles maternelle et élémentaire, qui consistent principalement :

- Remplacement des blocs de secours,
- Remplacement des prises et interrupteurs, avec protection,
- Mise en place de dispositifs différentiels
- Remplacement des câblages
- Mise en conformité des prises de terre.

Le chiffrage des ces travaux fait apparaître un montant approximatif de 65 442.47 € H.T.

M. le Maire précise qu'il a déposé en Préfecture deux demandes de subventions, au titre de la DETR et du Fonds de Soutien.

Pour obtenir ces subventions le conseil municipal doit adopter le principe de la mise aux normes de sécurité incendie et électrique des écoles maternelle et élémentaire, pour un montant estimatif de 65 442.47 €H.T.

Le Maire sollicite l'aide de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (30%) et de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (50%). Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget.

Après délibération, le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions :

- ADOPTE le principe de l'opération
- SOLLICITE l'aide de l'Etat, au titre du Fonds de soutien et de la DETR
- INSCRIT les crédits correspondants au budget 2016, concernant la réalisation des travaux
- AUTORISE le maire à signer tous les documents afférents, aux demandes d'aides financières et à l'acceptation des devis, dès que les services de la Préfecture auront donné leur autorisation.

Questions diverses :

Vente du camion pompiers :

Après avoir pris conseil auprès des services du SDIS, la commune peut céder le camion de pompiers, pour une valeur de 3000 € ttc. Ce camion pourrait être destiné au Centre de Première Intervention de BOURANTON (Aube).

Jumelage italien :

Réponse de M. Jean-Luc SAVOLDI, Maire de Moscazzano. Nos amis italiens proposent de nous recevoir le week-end au 8 au 10 juillet 2016. Cette date a été confirmée. Les personnes intéressées par cet échange doivent se faire connaître en mairie.

Bail de l'étang – sablière route d'Izeure :

La société de pêche de l'Oucherotte a demandé la possibilité de louer la sablière, afin de créer une réserve pour les poissons, durant les travaux sur l'Oucherotte. Par la suite, dans le cadre pêche et nature, la société de pêche s'engage à créer des activités récréatives pour les jeunes et des cours de découverte de la faune aquatique. Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

Le maire demandera la résiliation du bail, accordé à M. Patrice ROUSSIOT, qui doit se terminer le 31 octobre 2016.

Bail maison RAMEAUX :

Le maire informe le conseil municipal, que le locataire de la maison communale, située à côté de la mairie (ancien presbytère) a résilié son bail, à compter du 1^{er} mars 2016. Le devenir de cette maison est à l'étude.

Fin de séance : 20h15

Prochain conseil municipal prévu le 05 avril 2016

PROCES VERBAL DE CLOTURE

DECISIONS ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Numéros | Intitulé |
|----------------|---|
| 17/2016 | Travaux mise aux normes écoles : demande de subventions |

CONSEIL MUNICIPAL

| NOM Prénom | FONCTION | Absent-absent excusé-pouvoir | SIGNATURE |
|-----------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|-----------|
| Gérard TREMOULET | Maire | | |
| Didier VOYE | 1 ^{er} Adjoint au maire | | |
| Elisabeth LAURENÇOT | 2 ^{ème} Adjoint au maire | | |
| Dominique JANIN | 3 ^{ème} Adjoint au maire | | |
| Gérard BOURDIER | Conseiller municipal | Pouvoir à M. Gérard TREMOULET | |
| Jean-Michel BRIÉ | Conseiller municipal | | |
| Christophe CHAGNEUX | Conseiller municipal | Pouvoir à M. Dominique JANIN | |
| Françoise CLERC | Conseillère municipale | | |
| Nicole DARMIGNY | Conseillère municipale | | |
| Laëtitia DE CARVALHO | Conseillère municipale | Pouvoir à Mme Magali LEGOUHY-FABRE | |
| Gérard GACHET | Conseiller municipal | | |
| Magali LEGOUHY-FABRE | Conseillère municipale | | |
| Laëtitia POTIER | Conseillère municipale | | |
| Rémi RUINET | Conseiller municipal | | |
| Sylvie THIBERT | Conseillère municipale | Pouvoir à Mme Elisabeth LAURENÇOT | |